

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT  
 DE LOIRE ET LOIR  
 ARRONDISSEMENT  
 DE CHARTRES  
**COMMUNE  
 D'AUNEAU-  
 BLEURY-SAINT-  
 SYMPHORIEN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020

<b>Date de convocation :</b> <b>28/10/20</b>	L'an deux mille vingt Le mardi trois novembre à vingt heures sept				
<b>Date d'affichage :</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Dagron en séance publique sous la présidence de M. le Maire				
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>En exercice</b> <b>33</b>	<b>Présents</b> <b>28</b>	<b>Pouvoirs</b> <b>3</b>	<b>Votants</b> <b>31</b>	<b>Absents</b> <b>2</b>

## **DELIBERATION N°20/154**

### **ETAIENT PRESENTS : (28)**

Youssef **AFOUADAS**  
 Jean-Pierre **ALCIERI**  
 Catherine **AUBIJOUX**  
 Gilberte **BLUM**  
 Sylviane **BOENS**  
 Chrystiane **CHEVALLIER**  
 Cécile **DAUZATS**

Yoann **DEBOUCHAUD**  
 Dominique **DESHAYES**  
 Amandine **DUBAND**  
 Patrick **DUBOIS**  
 Jean-Luc **DUCERF**  
 Bruno **EQUILLE**  
 Marie-Anne **HAUVILLE**

Joël **GEOFFROY**  
 Frédéric **GRIZARD**  
 Fabienne **HARDY HOUDAS**  
 Claudine **JIMENEZ**  
 Florence **LE HYARIC**  
 Stéphane **LEMOINE**  
 Dominique **LETOUZE**

Steeve **LOCHET**  
 Nicole **MAKLINE**  
 Rodolphe **PERROQUIN**  
 Frédéric **ROBIN**  
 Sylvie **ROLAND**  
 Christelle **TOUSSAINT**  
 Robert **TROUILLET**

### **ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (3)**

Benjamin <b>DUROSAU</b>	a donné pouvoir à	Frédéric <b>ROBIN</b>
André <b>FRANCIGNY</b>	a donné pouvoir à	Catherine <b>AUBIJOUX</b>
Stéphane <b>HOUDAS</b>	a donné pouvoir à	Fabienne <b>HARDY-HOUDAS</b>

### **ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (2)**

Joseph **DIAZ**  
 Valérie **DUFRENE**

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

**Mme Sylvie ROLAND** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## **DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS COMITE VOIE DE LA LIBERTE**

**RAPPORTEUR :** M. le Maire

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :**

A l'initiative du maire de Bastogne en 2014, un groupe de travail composé des maires de Ste-Marie-du-Mont, Ste-Mère-Eglise, Châteaubriant, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Bastogne s'est réuni à plusieurs reprises afin de réactiver le Comité National de la Voie de la Liberté, association créée en 1946, entre autres, par Guy de la Vasselais, alors maire de Saint-Symphorien-le-Château.

M. le Maire fait lecture d'un extrait de la lettre adressée à près de 250 maires, présidents de conseils départementaux et régionaux et signée par les cinq maires du groupe de travail :

« Cette voie instaurée [en 1946], dans une volonté d'honorer l'épopée du Général Patton lors de la libération de la France, du Luxembourg et de la Belgique se voulait pérenne. A la suite de Guy de la Vasselais, son fondateur principal, nous osons croire que ce souvenir grandiose sera immortalisé pour des siècles. »

En 2014, une démarche initiée par Benoit Lutgen, Bourgmestre de Bastogne (lieu d'implantation de la 1147<sup>ème</sup> et dernière borne de la Voie de la Liberté), invitait les communes à restaurer cette prestigieuse Voie. Le 17 septembre 2016, à l'occasion des 70 ans de la pose de la première borne, à Auneau-Bleury-St-Symphorien, Michel Scicluna, maire, lançait cet appel : « Fort du constat de l'état de la Voie de la Liberté 70 ans après sa

*création et conscients de l'ardente nécessité à agir, j'appelle de tous mes vœux mes collègues et toutes les bonnes volontés à œuvrer pour restaurer ce monument et rétablir cette prestigieuse idée dans toute sa dignité.»*

*Ainsi, depuis le mois de septembre 2016, un groupe de travail s'est constitué afin de réactiver et rétablir cette Voie dans toute sa dignité.*

*En réponse à ces deux appels, le samedi 10 décembre 2016, lors du 72<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille des Ardennes à Bastogne, a été annoncée officiellement la relance du Comité de la Voie de la Liberté créé en 1946, sous le haut patronage de M. Gérard LARCHER, président du Sénat.*

*Une Charte, colonne vertébrale d'un renouveau du Comité de la Voie de la Liberté originel, a également été ratifiée [le 10 décembre 2016 à Bastogne]. Elle se conçoit comme un engagement volontaire entre les Maires dont la Commune est traversée par la Voie de la Liberté. (...)*

*Votre engagement à nos côtés nous est nécessaire car si chaque borne est un monument à part entière, c'est bien l'entièreté de la Voie qui doit être restaurée par le biais d'une mutualisation de moyens. Cette Voie ne doit pas s'éteindre ! (...)*

*Les défis que se lance le nouveau Comité sont nombreux. Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu afin d'actualiser les statuts d'origine mais aussi en vue de mettre en œuvre une méthodologie de travail. Il se veut être force de propositions, mais surtout de réalisation.*

*Pour ce faire, il ambitionne, entre autres, de mettre en place :*

- *Des supports éducatifs dédiés au monde de l'enseignement et de la culture : kit pédagogique, plaquettes, expositions, interventions de conférenciers, témoignages ... afin de toucher le plus large public ;*
- *Differentes groupes de travail :*
  - *Scientifique, en vue d'une recherche historique ;*
  - *Technique, afin de réaliser un état des lieux des bornes et d'avoir des interventions efficaces sur le terrain ;*
  - *Administratif et relationnel avec les différentes instances organiques ;*
  - *Culturel pour le développement et la promotion de la Voie de Liberté et des villes qui jalonnent son parcours ;*
  - *Pédagogique en vue d'une transmission patrimoniale et historique du sens de la libération du territoire. »*

Compte tenu du renouvellement de l'équipe municipale, il convient de nommer deux nouveaux représentants, un pour chacune des communes déléguées, au sein du conseil d'administration pour siéger au Comité de la Voie de la Liberté.

M. le Maire demande si quelqu'un se porte volontaire.

Mme Fabienne HARDY HOUDAS et M. Patrick DUBOIS se portent volontaire.

M. le Maire demande si l'assemblée veut procéder à un vote à main levée. Ce mode de scrutin est adopté à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ARTICLE 1 : Nomme Mme Fabienne HARDY HOUDAS et M. Patrick DUBOIS** pour siéger au sein de l'association du Comité de la Voie de la Liberté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 028-200056463-20201103-2020\_154-DE

**Jean-Luc DUCERF**  
**Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien**



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être défernée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>*